

LYCÉE MONTAIGNE

CHARTRE DE LA COÉDUCATION 2025/2026

LYCÉE-PARENTS-ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS

PROJET DE CHARTE ELABORE EN COMMISSION PEDAGOGIQUE LE JEUDI 11 AVRIL 2024

CHARTRE AMENDEE ET VALIDEE EN COMMISSION MIXTE PERSONNELS, PARENTS, ELEVES ET ETUDIANTS LE MARDI LE 21 MAI 2024

CHARTRE PRESENTEE ET VALIDEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

CHARTRE MODIFIEE ET VALIDEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025.

LA SCOLARISATION DES ELEVES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT ENTRAINE LE RESPECT DES CLAUSES DE LA CHARTRE QUI SERA ANNEXEE AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT.

PRÉAMBULE

Les objectifs de la présente charte s'inscrivent dans une volonté de réussite de l'élève ou de l'étudiant, par leur investissement, leur persévérance et leur motivation pour développer leurs connaissances, leurs compétences, leur bien-être, leur autonomie et leur épanouissement.

Ils visent leur insertion dans la société en tant que citoyen éclairé dans une démocratie et dans le respect des valeurs de la République.

Cette charte rappelle le caractère indispensable d'un dialogue de qualité et en confiance entre l'École, ses représentants, les parents, élèves et étudiants.

C'est dans une communauté d'intérêts et d'objectifs qu'ensemble, nous construisons l'avenir de chaque élève ou étudiant.

ENGAGEMENTS DU LYCEE

Dès la rentrée, et tout au long de l'année scolaire, les représentants de l'établissement informent les parents des résultats de l'élève ou de l'étudiant ainsi que des règles de fonctionnement et des attendus pour leur réussite et leur bien-être.

Les enseignants soutiennent auprès de leurs élèves l'autorité des parents dans le respect des droits de l'Enfant.

Ils s'engagent à communiquer les travaux personnels aux élèves et aux étudiants dans un premier temps pendant leurs cours pour un cours ultérieur puis à le saisir sur Pronote ou à l'envoyer par courriel (notamment aux étudiants).

Aucun nouveau travail ne pourra être signifié directement sur Pronote ou par courriel s'il n'a pas été communiqué auparavant en classe.

ENGAGEMENTS DES PARENTS

Les parents soutiennent auprès de leur enfant l'action des représentants du lycée, leur autorité, leur professionnalisme ainsi que les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité.

Les parents exercent pleinement leurs responsabilités notamment en veillant au respect de l'institution et de ses agents, à la ponctualité et à l'assiduité de leur enfant.

Les parents suivent régulièrement le déroulement de la scolarité de leur enfant, son engagement actif dans les apprentissages, en particulier au moyen des outils mis en place par le lycée (carnet de liaison, outils numériques, bulletins périodiques...) et l'accompagnent tout au long de l'année dans le processus éducatif.

Les parents s'efforcent d'assister aux différentes rencontres qui jalonnent la scolarité de leur enfant.

Ils s'engagent à communiquer dès que possible toute information ou événement qui pourrait l'affecter, notamment en justifiant en temps réel les absences et les retards.

Les parents d'élèves élus ont pour rôle, entre autres, après avoir assisté aux différents conseils, de transmettre les conclusions aux familles sous forme d'un compte-rendu.

ENGAGEMENTS COMMUNS

L'enseignant reçoit le parent ou l'étudiant qui en fait la demande, selon ses disponibilités et les contraintes horaires et matérielles de chacun. Etablies sur un objet précis pour être efficaces, ces rencontres se déroulent durant un temps donné décidé conjointement.

Sollicité par un personnel de l'établissement, le parent s'efforce de se rendre à cette invitation.

Parent et enseignant évitent cependant de se solliciter trop fréquemment, sauf conditions particulières.

ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE

Tant en cours que lors des évaluations, les obligations de ponctualité et d'assiduité s'appliquent pleinement aux élèves et aux étudiants, qui doivent, en outre, disposer du matériel scolaire nécessaire.

L'absentéisme favorise le décrochage scolaire aggravé et nuit fortement à la réussite des élèves. Il sera contrôlé et les absences abusives et non reconnues par l'établissement donneront lieu à des sanctions disciplinaires.

Par leur sérieux, leur engagement, un travail personnel et régulier, les élèves et les étudiants doivent, sous l'égide de leurs professeur(e)s, être acteur de leurs apprentissages. Ils s'engagent à prendre en note et à effectuer l'ensemble des travaux prescrits en classe par leurs professeur(e)s.

Ils s'engagent également et en toutes circonstances à respecter leurs pairs, les personnels du Lycée, et à contribuer positivement au climat scolaire.

Enfin, l'élève et l'étudiant facilitent les échanges dans la communication entre le lycée et sa famille.

Fait à Bordeaux, le jeudi 26 juin 2025



**Le Proviseur,
Didier LEROY-LUSSON**